

CHARTRE DÉMARCHE QUALITÉ COMME ORGANISME DE FORMATION

Le 25/09/2017 via CJ

Demande : « Dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle Continue, Coopaname a engagé un travail avec le collectif Formacoop depuis octobre / novembre 2016 afin de répondre à 21 indicateurs qualité. Vous trouverez en pièce jointe la liste des 21 indicateurs. Nous avons été dans l'obligation de répondre strictement à ces critères. Plusieurs enjeux : garder le numéro de déclaration en tant qu'OF, être référencé par les OPCA dans leurs guides d'OF, ré-initier une « énergie/mouvement » des formatrices.teurs, travailler sur la professionnalisation et la formation continue des formatrices.teurs, permettre aux formatrices.teurs de travailler plus en direct et moins en sous-traitance, construire une forme d'OF organisé à l'intérieur de Coopaname. Le travail s'est effectué tout le temps en co-construction avec le groupe Formacoop : une réunion mensuelle avec un co-construction des outils, + un travail supplémentaire mené par Lucie, Viviane et moi-même. Pour l'indicateur 2.2, « capacité de l'OF à décrire son propre processus d'évaluation continue », le sous-groupe de travail a rédigé une « charte qualité Coopaname » et une description de ce que peut être la démarche de qualité interne de Coopaname. Les différents documents sont en pièce jointe. Nous souhaitons que la charte :

- Puisse être signée par l'ensemble des coopanamiens.miennes formateurs.trices,
- Puisse être utilisée par les signataires par rapport à leurs clients,
- Et serve à l'amélioration de la qualité des formations et à la professionnalisation des formateurs.trices.

Le travail se poursuit par rapport à cette démarché qualité et cette charte :

- Validation de la charte par les instances compétentes (comité éthique ?, DG ?, CA ?),
- Signature de la charte et notion d'engagement ?,
- Co-construction d'un outil d'analyse des écarts : réclamations des clients, audits internes ?, rôle de Formacoop dans l'analyse des écarts, les outils pédagogiques ?, la pédagogie pour traiter les écarts, construction d'indicateurs coopératifs et coopanamiens... »

Infos :

Résolution : (avis du 16/10/2017) Le comité éthique valide la charte. Il apporte toutefois quelques remarques et quelques suggestions d'ajouts. En effet, Coopaname devrait accompagner (et c'est le travail initié par formacoop aujourd'hui) l'ensemble des formateurs de Coopaname afin de les aider à respecter la charte. Une réflexion pourra être notamment faite sur les critères à remplir pour signer la charte (formations externes ou internes suivies, expériences, tout venant...). Le comité appelle à la vigilance sur le point 3 de la charte qui comprend la notion d'engagement des formateurs, si les compétences ne sont pas vérifiées. Le comité propose également que soit ajoutée une phrase concernant l'adaptation pédagogique de la formation aux personnes en situation de handicap (ce qui rejoint les points 5 et 6 de la charte mais pas que, puisqu'il s'agit d'identifier les besoins individuels en amont et d'adapter les outils pédagogiques et sa posture en conséquences). Enfin le comité propose que la charte soit revue à 6 mois, voire un an.